



- Formation
- Conseil
- Coaching

Module 1 : Bien-être au travail : bases légales et politique de prévention

Dois-je proposer la désignation de personnes de confiance au sein de mon organisation ? Comment réaliser une analyse des risques psychosociaux ? Quelles mesures de prévention pourraient diminuer le risque de burnout dans ma réalité de travail ?

Vous êtes employeur, membre de la ligne hiérarchique, collaborateur RH, conseiller en prévention interne, responsable bien-être, ... bref, vous devez ou voulez développer votre expertise en matière de RPS ? cette formation a été créée pour vous !

La formation certifiante "**Bien-être au travail**" du CFIP a pour ambition d'offrir aux responsables en charge du bien-être au sein de leur organisation et aux managers une **formation aux aspects psychosociaux du travail à la fois solide et ancrée dans leurs réalités professionnelles.**

Connaître mais surtout comprendre les obligations légales en matière de prévention des RPS ; découvrir les enjeux ; envisager les aspects psychosociaux du travail comme des leviers pour motiver, encourager la créativité, favoriser l'implication et la satisfaction au travail ; imaginer, proposer, mettre en œuvre une politique de prévention des RPS ; sont autant d'objectifs vers lesquels nous vous guiderons tout au long de ce parcours de formation.

Prochaine session

BETA120 - Prix (particuliers/non-marchands): 1,085 €, Prix (entreprises): 1,600 €

- 05/10/2020
- 23/11/2020
- 14/12/2020
- 21/01/2021
- 11/02/2021
- 15/03/2021
- 19/04/2021





- Formation
- Conseil
- Coaching

Objectifs

A l'issue de ce premier module de formation, les participants pourront :

- Expliquer ce qu'est le bien-être au travail ;
- Définir, détecter et analyser les risques psychosociaux au travail ;
- Comprendre les principes de prévention et le système dynamique de gestion des risques ;
- Clarifier le rôle des différents acteurs du bien-être au travail ;
- Expliquer les procédures internes auxquelles les travailleurs peuvent faire appel s'ils expérimentent des conséquences négatives des RPS sur leur santé ;
- Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques psychosociaux qui s'intègre dans une politique globale de gestion des risques professionnels.

Contenu

1. Les risques psychosociaux au travail (2 jours)

- Qu'est-ce que le bien-être au travail (BET) ?
- En particulier, que sont les aspects psychosociaux du travail ?
- Quelles sont mes obligations comme employeur ou son représentant ?
- Qu'est-ce que le système dynamique de gestion des risques (SDGR) ?
- Qu'est-ce qu'une analyse des risques ?
- Quelles sont les différentes formes d'analyse des risques psychosociaux ?
- En quoi consistent les procédures internes ?
- Quel est le rôle de chacun en matière de BET ?

2. Quelques "must have" d'une politique de prévention (2 jours)

- Accueillir et intégrer un nouveau collaborateur
- Préparer le retour au travail après une absence de longue durée

3. Mise en oeuvre (2 jours)

- Comme réaliser une analyse des risques psychosociaux (ARPS) ?
- Comment intégrer la prévention des risques psychosociaux (RPS) au plan global de prévention (PGP) ?
- Comment rédiger les plans d'action annuels (PAA) pour ce qui touche aux aspects psychosociaux du travail ?





- Formation
- Conseil
- Coaching

4. Intégration (1 jour)

- Retours sur les réalisations de chacun
- Échange de bonnes pratiques et émergence de mesures de prévention à partager

Méthodologie

Transmission de contenus avec des moments d'échange, de partage et de co-construction autour des situations des différents participants de manière à ce que chaque organisation représentée puisse s'approprier les pistes et outils de prévention des RPS.

Cette formation se donne en 7 journées réparties sur plusieurs mois pour permettre une exploration et une transposition des contenus abordés à la réalité de terrain de chacun.

Le dernier jour, chacun présentera un petit exposé sur les applications concrètes qu'il aura pu mettre en œuvre dans son organisation (une analyse des risques, une proposition de mesures de prévention, un plan d'action, etc.), consolidant ainsi les apprentissages tout en s'enrichissant de l'expérience des autres participants.

Public

Responsables bien-être et managers. Toute personne amenée à gérer une équipe et/ou à élaborer/contribuer à l'élaboration ou à la mise en œuvre de la politique de prévention en matière de bien-être au travail.

